

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0901 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 juin 2025, transmis aux membres du conseil municipal conformément aux dispositions en vigueur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025*

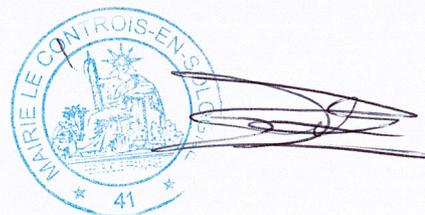
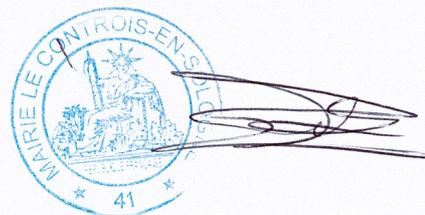
Le Maire,

La secrétaire de séance

Antoine LELARGE



Christiane LE PABIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0902 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EAU DSP – ANNEE 2024 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, par 24 voix POUR et 4 abstentions (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD) :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025*

Le Maire,

Antoine LELARGE



La secrétaire de séance

Christiane LE PABIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0903 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LA STRUCTURE PERISCOLAIRE DE THENAY

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention d'objectifs et de financement relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay s'est achevée le 31 décembre dernier.

Il convient donc de la renouveler pour continuer à bénéficier de l'aide financière de la CAF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement CAF relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur la structure périscolaire de Thenay.

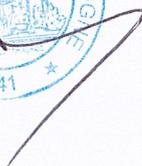
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025

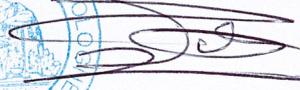
Le Maire,

La secrétaire de séance

Antoine LELARGE



Christiane LE PABIC



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0903-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

Face à cette situation, la commune souhaite procéder à la démolition de l'actuel hangar et à la construction d'un nouveau bâtiment de stockage. Ce nouveau bâtiment sera plus fonctionnel, sécurisé et adapté aux besoins des agents communaux. Il permettra également de centraliser l'ensemble du matériel communal dans un lieu unique.

L'aménagement prévu comprendra également un espace bureautique, afin de permettre aux agents communaux de gérer les tâches administratives et de fluidifier les échanges avec les services administratifs ainsi qu'avec les différents pôles des services techniques de la commune du Controis-en-Sologne.

Les objectifs sont :

- Garantir un espace de stockage sécurisé pour le matériel et les équipements techniques,
- Permettre une organisation plus rationnelle des espaces (matériel, produits, outillage...),
- Améliorer la sécurité des agents et des usagers,
- Limiter les pertes et dégradations de matériel dues à l'humidité ou à une mauvaise protection.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût total des travaux : 115 251,61€ HT
- Subvention département 24 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne 91 251,61€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la réalisation du projet estimé à 115 251,61€ HT
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 20,82%, soit 24 000,00€ pour le projet de démolition et de reconstruction du hangar des services techniques de Thenay pour un montant de 115 251,61€ HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025*

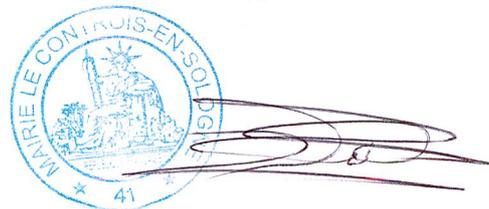
Le Maire,

La secrétaire de séance

Antoine LELARGE



Christiane LE PABIC



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0904-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0905 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – RÉNOVATION DE LA VOIRIE – OUCHAMPS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement d'intervention de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) adopté par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- Considérant l'état de vétusté de la voirie sur la commune déléguée de Ouchamps,
- Considérant la nécessité de procéder à la réfection de la voirie,

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil municipal que la commune de Le Controis-en-Sologne, soucieuse d'assurer la sécurité, la qualité de vie et l'attractivité de son territoire, sollicite le soutien financier du Département dans le cadre de la réhabilitation de sa voirie communale.

Le réseau routier communal, bien que modeste, constitue un maillon essentiel de la mobilité locale, permettant la desserte des habitations, des exploitations agricoles, des entreprises locales, des équipements publics (écoles, mairie, etc.) et des liaisons intercommunales. Or, plusieurs tronçons, notamment les voies Rue de Vaux et Chemin de la Ferme, présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé (fissures, affaissements, revêtement détérioré), résultant d'un usage soutenu et de conditions climatiques rigoureuses.

Cette situation génère :

- Des risques pour la sécurité des usagers
- Une détérioration du cadre de vie des habitants,
- Un frein au développement économique local, notamment pour les exploitants agricoles et les professionnels de proximité.

Les travaux envisagés visent à :

- Restaurer la sécurité et la qualité du réseau routier communal,
- Améliorer la dessertabilité des quartiers et hameaux,
- Favoriser la cohésion territoriale et l'attractivité de la commune,

Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0905-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

- Réduire les coûts d'entretien récurrents en assurant une réhabilitation durable.

Des travaux maîtrisés et planifiés

Les travaux, évalués à 166 320,32€/HT comprennent :

- Le reprofilage et la réfection de la chaussée,
- La mise en sécurité (signalisation, accotements)

Un projet adapté à la taille et aux ressources de la commune

Avec un budget communal limité, et malgré les efforts constants de bonne gestion, la commune ne peut engager seule la totalité des dépenses nécessaires. L'aide sollicitée auprès du Département représente un levier indispensable pour la concrétisation de ce projet structurant, à fort impact pour nos administrés.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût total des travaux :
 - o Rue de Vaux 135 338,57€ HT
 - o Chemin de la Ferme 30 981,75€ HT
- Subvention département 30 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne 136 320,32 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation du projet estimé à 166 320,32€ HT
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Loir et Cher à hauteur de 18,04%, soit 30 000,00€ pour le projet de rénovation de la voirie de Ouchamps pour un montant total de 166 320,32€ HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

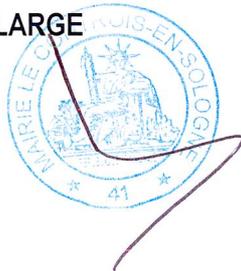
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025*

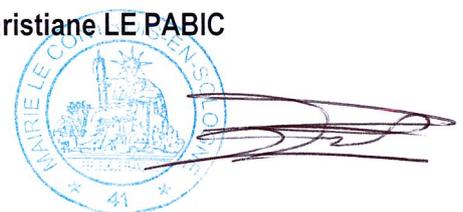
Le Maire,

La secrétaire de séance

Antoine LELARGE



Christiane LE PABIC



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0905-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0906 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DU MOULIN A VENT A FEINGS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil que dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration du cadre de vie, la commune déléguée de Feings réalise des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.

Ces travaux participent à l'embellissement du village, à la sécurisation des réseaux, et à la préservation de l'environnement paysager.

Le coût estimatif total de la dernière phase de l'opération s'élève à 250 000,00€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| - Travaux d'effacement des Réseaux et d'aménagement | 250 000,00€ HT |
| - DDSR | 30 000,00€ HT |
| - Autofinancement Le Controis-en-Sologne | 220 000,00€ HT |

Afin de soutenir la commune dans cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, dans le cadre de ses compétences en matière de Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 30 000,00€
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025

**Le Maire,
Antoine LELARGE**



**La secrétaire de séance
Christiane LE PABIC**



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0906-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0907 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCVCC – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DU MOULIN A VENT A FEINGS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil que dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration du cadre de vie, la commune déléguée de Feings réalise des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.

Ces travaux participent à l'embellissement du village, à la sécurisation des réseaux, et à la préservation de l'environnement paysager.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 1 454 117,03€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Travaux d'effacement des Réseaux	116 221,00€ HT
- Travaux d'aménagement	1 337 896,03€ HT
- Fonds de Concours	139 377,00€ HT
- DDSR	30 000,00€ HT
- Autofinancement Le Controis-en-Sologne	1 284 740,03€ HT

Afin de soutenir la commune dans cette opération, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, dans le cadre de ses compétences en matière d'appui aux communes membres

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à hauteur de 139 377,00€
- D'approuver le plan de financement exposé
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025

**Le Maire,
Antoine LELARGE**

Publié ou Notifié le



**La secrétaire de séance
Christiane LE PABIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 28

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0908 : DEMANDE DE SUBVENTION DDSR AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – VIDEO-PROTECTION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le règlement d'intervention de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) adopté par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher,

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances informe les membres du conseil municipal que depuis 2022, la commune de Le Controis-en-Sologne a mis en place un système de vidéoprotection sur la commune déléguée de Contres, contribuant ainsi à améliorer la sécurité publique, à prévenir la délinquance et à faciliter l'intervention des forces de l'ordre dans leurs investigations. Le dispositif a démontré son efficacité et il est désormais proposé de l'étendre aux communes déléguées de Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps, et Thenay.

Cette extension vise à renforcer la sécurité publique à l'échelle du territoire communal, en mettant en place des caméras fixes IP haute définition, avec éclairage infrarouge (IR), et un indice de protection anti-vandale (IK10). Ces caméras seront également équipées de la fonction de visionnage des plaques d'immatriculation (VPI), permettant ainsi une surveillance optimale et une réponse rapide aux actes de délinquance.

Afin de répondre aux normes de sécurité exigées par l'État et de garantir une couverture efficace, les caméras seront interconnectées avec le centre opérationnel du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

Ce projet a été validé après une étude technique menée par un bureau d'étude spécialisé, et il est essentiel pour la commune de Le Controis-en-Sologne de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental afin de financer une partie de ce dispositif sur la commune de Fougères/Bièvre

Description du projet :

- Objectifs :
 - Sécuriser le patrimoine public de la commune et ses équipements,
 - Renforcer la sécurité des espaces publics (zones sensibles, parcs, etc.),
 - Lutter contre l'incivisme et les troubles à l'ordre public

- Composants du dispositif :
 - Installation de caméras fixes IP haute définition avec éclairage infrarouge et protection antivandale,
 - Fonction de visionnage des plaques d'immatriculation,
 - Déport des images vers la Gendarmerie Nationale de Blois pour assurer une surveillance continue,
 - Accès sécurisé au poste de contrôle avec un système de détection d'intrusion et de contrôle d'accès par digicode.

Le coût total estimé pour l'extension du dispositif de vidéoprotection sur la commune de Fougères sur Bièvre est de 57 132,00 euros HT.

Le plan de financement est le suivant ;

- | | |
|--|---------------|
| - Travaux vidéo protection | 57 132,00€ HT |
| - DDSR | 16 000,00€ HT |
| - Autofinancement Le Controis-en-Sologne | 41 132,00€ HT |

La commune sollicite une subvention du Conseil Départemental pour un montant de 16 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 3 abstentions (Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD) décide :

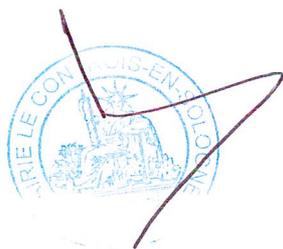
- D'approuver le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal, comprenant l'installation de caméras fixes haute définition et l'interconnexion avec les services de gendarmerie sur la commune de Fougères sur bièvre
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 16 000,00 €, dans le cadre de la Dotation Départemental de Solidarité Rural (DDSR), pour financer le projet d'extension de la vidéoprotection sur la commune de Fougères/Bièvre
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet et à faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, notamment pour l'obtention de la subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 5 septembre 2025

Le Maire,
Antoine LELARGE



La secrétaire de séance
Christiane LE PABIC



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0908-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 27

Date de convocation :
29 août 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine)

Absents : BRAULT Jean-Luc, DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MOREAU Dany, MORIN Isabelle, POUILLAIN Anne-Laure.

Madame LE PABIC Christiane est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-0909 : BUDGET ANNEXE COMMERCE DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du conseil municipal que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget commerce de la commune de Le Controis-en-Sologne, à travers les inscriptions suivantes :

DM n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-88 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-58 : Constructions (en cours)	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 050,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la nomenclature budgétaire et comptable M57
- VU la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2025 approuvant le Budget Primitif (BP) ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2025 approuvant le Budget Supplémentaire (BS) ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget supplémentaire 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** cette présente décision modificative,

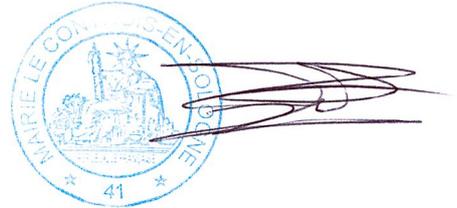
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 5 septembre 2025*

**Le Maire,
Antoine LELARGE**



**La secrétaire de séance
Christiane LE PABIC**



Publié ou Notifié le

Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20250905-2025-0909-DE
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025